

Pour qu'un examen soit satisfaisant, l'élève doit conserver, en moyenne, *la moitié* des points, et au moins *le quart* sur chaque branche.

~~N.B.~~ Aucun élève ne recevra de diplôme avant qu'il n'ait soldé ses comptes avec la maison.

N. B.—Les anciens élèves qui ont fait leur cours avant la publication du nouveau programme d'études, et qui désirent obtenir leurs degrés, pourront recevoir les informations voulues en s'adressant au Préfet d'Études.

Les Bacheliers-ès-Arts qui désireraient obtenir le titre de Maître-ès-Arts, pourront en faire la demande trois ans après avoir reçu le titre de Bachelier. Les conditions leur seront alors communiquées par le Préfet d'Études.

En général ils auront à présenter une *thèse* sur un sujet choisi par le Conseil de l'Université. Les thèses devront être remises avant le 15 mai, et tout aspirant devra envoyer en même temps le prix du diplôme. En cas d'insuccès, le dépôt sera rendu en entier.

PRIX DES DIPLOMES.

M. A.,			\$10 00
B. A., B. L., ou B. S.,			5 00